



L'avocat-blogueur Me Eolas, condamné pour injure» et «diffamation», claque la porte de Twitter

Coup de colère, silence définitif? L'avocat-blogueur Maître Eolas a claqué la porte de son compte Twitter après sa condamnation mardi 6 octobre à Nanterre pour «injure» et «diffamation» envers l'Institut pour la justice (IPJ), association classée à droite.

Coup de colère, silence définitif? L'avocat-blogueur Maître Eolas a claqué la porte de son compte Twitter après sa condamnation mardi 6 octobre à Nanterre pour «injure» et «diffamation» envers l'Institut pour la justice (IPJ), association classée à droite.

L'avocat de 44 ans, absent à la lecture du délibéré, l'est désormais aussi sur Twitter, où il a fermé son compte dans la foulée de sa condamnation à 2.000 euros d'amende avec sursis et 5.000 euros de dommages et intérêts. Une avocate qui le représentait au tribunal correctionnel a précisé qu'il ne ferait «pas de commentaire» sur sa condamnation, une première pour le juriste.

L'affaire remonte à novembre 2011, à quelques mois de la présidentielle. Ce pénaliste du barreau de Paris, à cheval sur son anonymat, avait mis en cause sur son compte Twitter la sincérité d'une pétition en ligne de l'IPJ réclamant «l'impunité zéro pour les atteintes aux personnes et aux biens».

Mais derrière le succès de ce «Pacte 2012 pour la justice», qui avait recueilli 1,7 million de signatures, il y aurait eu un «compteur bidon de signatures», avait alors affirmé @MaitreEolas dans un tweet, qui relayait une courbe montrant une progression linéaire des signatures.

En réponse à un internaute, il s'en était pris à l'IPJ, une de ses cibles favorites, en tweetant en pleine nuit: «Je me torcherais bien avec l'Institut pour la justice si je n'avais pas peur de salir mon caca» (sic).

Piqué au vif, l'IPJ avait attaqué l'avocat mystère aux 186.000 «followers», célèbre pour son humour caustique et son blog de référence sur la vulgarisation de la justice.

«J'ai tout de suite vu les failles, la technique de manipulation de l'IPJ», avait affirmé l'avocat lors de son procès le 7 juillet, en dénonçant son utilisation de «faits divers dramatiques» pour promouvoir des «thèses sécuritaires». Pour Eolas, les signatures étaient invérifiables, n'importe quelle adresse électronique pouvait être saisie.

«C'est pas la même chose de dire que le système de vérification n'est pas parfait et que nous truquons volontairement le système», avait rétorqué l'IPJ.

- iRIP (Rest in peace)



Dans son jugement, le tribunal, pour justifier la «diffamation», a considéré que «l'association des termes +compteur bidon+ et +manipulation+ prêtait une volonté de truquer et de mentir à l'IPJ», selon la défense de Maître Eolas.

Concernant l'«injure publique», Maître Eolas a été partiellement condamné pour ses «propos scatologiques» tenus sur Twitter, en l'absence d'«éléments probants pour faire valoir l'excuse de provocation».

L'IPJ s'est réjoui dans un communiqué «de voir son honneur, son intégrité et son honnêteté rétablis», assurant que sa pétition «constitue bien l'une des plus vastes mobilisations citoyennes des dernières années». Pour l'association, les propos de l'avocat avaient fortement nui à son image, en raison notamment de la notoriété de Me Eolas, suivi sur internet par de nombreux journalistes et professionnels de la justice.

Sous le hashtag #RIP (Rest in peace, repose en paix, ndlr), de nombreuses réactions ont fusé après le départ soudain de l'avocat masqué: «Feu Maître Eolas #RIP sur #Twitter: la robe en deuil !», a notamment tweeté Olivier Biffaud, un journaliste politique.

«Même s'il n'en a cure, soutien total à Maître Eolas que les pisse-vinaigre ne nous empêcheront pas de lire et d'écouter!», a tweeté pour sa part l'avocat Christian Saint-Palais.

Dans cette affaire du «cacagate», ainsi surnommée par quelques twittos, le bâtonnier de Paris, Pierre-Olivier Sur, avait dénoncé «une judiciarisation galopante du débat démocratique».

Le 24 septembre, un confrère de Saône-et-Loire, sommé par son ordre de cesser de tweeter, a annoncé mettre fin à son activité sur les réseaux sociaux, tout en revendiquant «le droit à l'humour». A l'instar d'Eolas qui, à la barre, avait invoqué pour sa défense le «torche-cul» rabelaisien dans «Gargantua».